



Loa remboursement en ht

Par Lawel

Bonjour

Je vous explique mon problème, je suis titulaire d'un contrat de LOA.

Cette voiture a été volée, il me reste 3 mois de location.

La voiture a été estimée à 11500 TTC par l'expert.

L'assureur a donc remboursé 9600 HT à la société de leasing qui a récupéré les 7600 que je leur devais et m'a donc envoyés les 2000€ de trop perçus.

Ma question est : je suis un particulier avec aucun moyen donc de récupérer cette TVA. Je suis donc perdante. J'ai demandé le complément de TVA à mon assureur qui me dit que je ne suis pas la propriétaire du véhicule donc refuse.

Est-ce normal ?

Par janus2

Bonjour,

La réponse est correcte, en LOA vous êtes donc locataire du véhicule, pas propriétaire.

Par Lawel

Bonjour

Merci pour votre réponse. Je sais que je ne suis pas propriétaire si je peux me permettre ma question était-elle normale que j'ai été indemnisé en hors taxe ?

Puis-je demander le complément de la TVA à mon assureur ?

Voilà ce que j'ai trouvé :

«À ce titre, la jurisprudence a déjà été amenée à préciser que la clause qui prévoit que l'indemnité d'assurance à la suite du vol d'un véhicule loué par LOA doit être calculée sur une base hors taxe est contraire à l'économie du contrat. En effet, le principe même du contrat d'assurance est d'obtenir une indemnisation sur la base de la valeur d'achat du véhicule, ce qui s'analyse donc comme toutes taxes comprises»